

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 29 JUIN 2015 A 20 H 15

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quinze, le **29 JUIN 2015 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
30 Juin 2015

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

4^{ème} séance 2015.

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALERIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme BOULANGER
Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme RENAUX Anne-Marie,
Mme STAUB Edith, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN
Denis, M. ROMARY Fabrice, Mme ANDRE Sophie, M. GILET Dominique,
Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard,
M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIERE
Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier Conseillers Municipaux.

Objet : Travaux et équipements de sécurité.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme PANO-WENTZEL Marylène à Mme DUPONT Virginie
M. DEMENGE Abel à Mme VINCENT Marie

N° 65/2015

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur Philippe SALÉRIO, adjoint au Maire, rappelle au Conseil
Municipal les travaux de sécurité à réaliser cette année dans la commune.

Il s'agit d'améliorer la sécurité à l'entrée du Collège Louis Pasteur
pour un montant de 3 538,80 € HT, de créer des plateaux surélevés à 3 endroits sensibles en raison
des vitesses excessives constatées : rue Aristide Briand pour un coût de 28 310,23 € HT, à la
Cense de Koeur pour un montant HT de 13 606,95 € et rue Général Ingold à La Trouche pour un
coût de 1 541,55 € HT.

Il s'agit aussi de pourvoir à l'acquisition d'un radar pédagogique
mobile au prix de 5 140 € HT.

Le Conseil Municipal,
Après délibération,
Décide unanimement :

- D'approuver la réalisation de ces travaux et acquisition, les crédits étant inscrits à
l'opération n° 851 du budget communal,
- De solliciter pour ce faire une subvention au titre des amendes de police.

Le Maire est invité à établir le plan de financement et à effectuer ces
investissements dès cette année dans le respect du Code des Marchés Publics.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,